

● (12.10 p.m.)

La demande du Conseil s'écarte de beaucoup de ce vœu des associations libérales. Je continue:

3. Que quatre membres du Conseil territorial du Yukon soient élus à la majorité des voix dudit Conseil pour seconder l'agent exécutif en chef et pour assumer la responsabilité de l'administration de divers services du gouvernement du Yukon.

D'après la résolution libérale, ils veulent tous les services. Pour le moment, le Conseil ne veut que ceux dont il est fait mention dans la résolution, mais la politique libérale s'applique à tous. La résolution ajoute:

4. Que les modifications nécessaires à la loi sur le Yukon et toutes autres mesures législatives utiles soient présentées immédiatement en vue de la réalisation de ces objectifs.

Voilà la position officielle de l'Association libérale du Yukon. Je me souviens très bien des déclarations du ministre actuel des Travaux publics (M. Laing) et du candidat libéral du Yukon lors des dernières élections. Ils ont déclaré que le premier ministre actuel (M. Trudeau) approuvait pleinement ces objectifs qu'on réaliserait sûrement dès que le gouvernement fédéral aurait été formé. C'était là la réforme prévue. Au Yukon, le ministre a dit qu'il était disposé à former immédiatement un comité exécutif composé du commissaire, de ses deux commissaires adjoints et d'un membre élu du Conseil du Yukon. Ainsi trois fonctionnaires qui relèvent du ministre inviteraient un membre élu du Conseil à participer au processus de décision. Cela s'apparente au conclave des mandarins à Ottawa, alors que les sous-ministres des divers ministères demandent à un ou deux députés de la Chambre de se joindre à eux au club Rideau ou ailleurs pour préparer les décisions.

Qu'est-ce donc que cette démocratie sans dessus-dessous?

Si les membres du Conseil avaient mordu à l'hameçon, ils auraient laissé les fonctionnaires s'infiltrer dans le législatif de ce territoire. Tel était le principe de cet habile projet. Le Conseil a rejeté cette idée. Il a d'ailleurs très bien fait, car l'adoption de cette prétendue réforme amènerait simplement le commissaire et ses deux adjoints à charger un commis de bureau d'informer le Conseil des décisions prises de temps à autre. C'est une idée tout à fait arriérée dans le cadre d'une véritable réforme démocratique.

Le choix des deux partis et l'unanimité du Conseil portent certainement sur un comité exécutif. Le Conseil réclame un comité exécutif de cinq membres, tout comme les associations libérales et conservatrices. Qu'a donc

cette idée de si repoussant? Pourquoi le gouvernement rejette-t-il sans cesse les demandes raisonnables du Conseil qui veut des pouvoirs semblables à ceux de la municipalité de Whitehorse?

Pourquoi, d'un bout à l'autre du pays, dans chaque province et même probablement dans toute l'Amérique du Nord, toute municipalité qui perçoit ses taxes et ses impôts a-t-elle le droit de les dépenser?

Si les conseils municipaux du pays et de toutes nos villes détiennent ce pouvoir, pourquoi les représentants élus qui siègent au Conseil du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ne le détiendraient-ils pas? Pourquoi ne peuvent-ils pas, en fait, avoir les mêmes pouvoirs que la commission scolaire? La commission scolaire de la ville de Yellowknife a plus de pouvoirs que les conseils. Pourquoi doit-on être aussi arriéré et, tout comme les auteurs de la résolution, avoir une peur aussi maladive d'accorder les mêmes droits à tous les canadiens?

Permettez-moi de vous citer un passage de l'allocation d'ouverture du premier ministre, à la deuxième réunion de la Conférence constitutionnelle qui s'est déroulée à Ottawa le 10 février de cette année:

Si le gouvernement fédéral insiste pour qu'une charte des droits de l'homme soit partie intégrante de la constitution, c'est qu'il croit que les droits de l'homme revêtent la même importance pour tous les Canadiens. Qu'il soit de Churchill, de Trois-Rivières, de Kamloops, de Medicine Hat, de Richibucto ou de Port aux Basques, le citoyen canadien doit partout être assuré du même et libre exercice de ses droits fondamentaux.

Ces paroles semblent empreintes de noblesse. Le premier ministre ajoutait:

Et pourquoi ne le serait-il pas? S'agit-il oui ou non de valeurs communes à tous, et auxquelles nous croyons tous? Sans aucun doute. Alors, je vous le demande, messieurs, d'où vient notre hésitation? D'où vient notre réticence à garantir tous ensemble au citoyen que tous ensemble nous servons et représentons ses droits les plus essentiels?

Quel droit peut être plus cher aux Canadiens que celui de se gouverner eux-mêmes? Que celui de dire à leur représentant élu ce que l'on devrait enseigner à leurs enfants, à quoi devrait servir l'argent de leurs impôts? Ces mots sonnent bien à l'oreille. S'ils ont un sens, il dépasse de loin les intentions du ministre, ce qu'il a qualifié de politique ministérielle dans ses deux discours.

Les articles qu'on nous a distribués comme documentation sur les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon sont, je dois le dire, des plus fallacieux. Je vais traiter des documents